



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 9 mars 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs et mesdames Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Maude Lauzon, assistant-greffier.

CE-2011-312

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 2 ET 9 FÉVRIER 2011 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 8 FÉVRIER 2011

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 2 et 9 février 2011 ainsi que de la séance spéciale tenue le 8 février 2011 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2011-313

ACCEPTER LE PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'OUTAOUAIS ET LA VILLE DE GATINEAU VISANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DANS LA RÉALISATION DU PROJET « PORTRAIT SUR L'HABITATION EN OUTAOUAIS »

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action 2010 de la Politique d'habitation prévoit la réalisation d'un portrait de la demande en logement et des modes d'occupation à Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu de réaliser ce portrait avec la collaboration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville de Gatineau s'élève à 20 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le protocole d'entente entre la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et la Ville de Gatineau visant la participation financière de la Ville de Gatineau dans la réalisation du projet « Portrait de l'habitation en Outaouais ».

Le trésorier est autorisé à verser les montants à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, 394, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 7Z5 selon les termes et conditions du protocole, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service de l'urbanisme et du développement durable.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer ladite entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61900-971-78360	20 000 \$	Politique d'habitation - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2011

Adoptée

CE-2011-314

ACQUISITION PAR LA VILLE DES LOTS 2 469 373 ET 2 469 416 ET D'UNE PARTIE DES LOTS 2 469 371, 2 469 372, 2 469 374, 2 469 432, 2 469 433, 2 626 698, 2 626 697, 2 710 185, 2 626 717, 2 626 716, 2 469 434, 2 471 067 ET 2 470 878 AU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TRONÇON DE LA ROUTE VERTE SUR LA ROUTE 148, ENTRE LA RUE GEORGES ET LA ROUTE 315 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'acquérir les lots 2 469 373 et 2 469 416 et une partie des lots 2 469 371, 2 469 372, 2 469 374, 2 469 432 et 2 469 433 au cadastre du Québec pour l'aménagement de la Route Verte sur la route 148, entre la rue Georges et la route 315;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la régularisation des titres de propriétés avec les différents propriétaires des lots 2 469 432, 2 469 433, 2 626 698, 2 626 697, 2 710 185, 2 626 717, 2 626 716, 2 469 434, 2 471 067 et 2 470 878 au cadastre du Québec, et ce, suite à ce que le ministère des Transports du Québec ait aussi régularisé les titres, étant propriétaire du pont Major;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande l'acquisition des ces parties de lots :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise et mandate le Service des infrastructures à procéder aux travaux d'arpentage requis;
- autorise l'acquisition et mandate le Service de la gestion des biens immobiliers pour acquérir, de gré à gré ou par expropriation, les droits requis sur les lots 2 469 373 et 2 469 416 ainsi que les parties de lots 2 469 371 (17,55 m²), 2 469 372 (33,16 m²), 2 469 374 (45,40 m² et 16,29 m²) (100,80 m²), 2 469 433 (455,40 m²) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, le tout conformément aux clauses et conditions habituelles du document type de la Ville de Gatineau;
- autorise l'acquisition et mandate le Service de la gestion des biens immobiliers pour acquérir, de gré à gré ou par expropriation, les droits requis sur les parties de lots 2 469 432, 2 469 433, 2 626 698, 2 626 697, 2 710 185, 2 626 717, 2 626 716, 2 469 434, 2 471 067 et 2 470 878 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, dans l'optique de régulariser la situation avec les propriétaires touchés par la construction du nouveau pont Major et de la piste cyclable entre la Route 315 et le pont Major.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 18-11008-001- Voie cyclable, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-315

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR EST - 220 641,42 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1137 en date du 8 juillet 2009, adjugeait à la firme Coffrage Alliance Itée, un contrat pour réaliser des travaux de construction d'un réservoir d'eau potable dans le secteur est au coût de 7 215 835,75 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau mandatée pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux en résidence recommande un montant additionnel de 220 641,42 \$, incluant les taxes, représentant les ordres de changements depuis le début de la construction du réservoir d'eau potable en septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a pris connaissance des ordres de changements évalués par la firme Dessau et considère qu'ils sont justes et raisonnables et recommande d'engager les fonds pour un montant de l'ordre de 220 641,42 \$, incluant les taxes, dans le but de pourvoir au coût des travaux supplémentaires qui sont terminés et ceux en cours de réalisation par la firme Coffrage Alliance Itée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le coût des travaux supplémentaires pour un montant de 220 641,42 \$, incluant les taxes, à la firme Coffrage Alliance Itée, le tout dans le cadre du projet de construction d'un réservoir d'eau potable dans le secteur est.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30444-001-78361	210 867,71 \$	Réservoir d'eau potable et bassin de rétention - Réservoir d'eau - Aéroparc
04-13493	9 773,71 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30444-003	101 285 \$		Réservoir d'eau potable et bassin de rétention - Ouvrage de retenue - Bassin de rétention
06-30444-001		101 285 \$	Réservoir d'eau potable et bassin de rétention - Réservoir d'eau - Aéroparc

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-316

AUTORISER L'AJUSTEMENT TOTAL DU COÛT DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE NUMÉRO 8 SITUÉE AU 850 AVENUE DE BUCKINGHAM - CONSTRUCTION GOGELA - 84 175,34 \$ - DISTRICT DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-542 adoptée le 14 avril 2010, a adjugé un contrat à la firme Construction Cogéla inc., 5005, Jean-Talon Ouest, bureau 330, Montréal H4P 1W7 pour la construction d'une caserne d'incendie pour un montant de 5 193 967 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les contingences prévues au budget sont de l'ordre de 353 250 \$;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires pour un montant accumulé de 105 175,25 \$, incluant les taxes, ont été autorisés en vertu de la résolution numéro CE-2010-1413 en date du 22 septembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires pour un montant accumulé de 84 175,34 \$, incluant les taxes, ont été autorisés en vertu des délégations de pouvoir 90094, 90174, 90650, 90731, 91478, 91956, 92443, 92878, 93530, 93755, 93944 et 94361;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué que les montants demandés pour les travaux supplémentaires sont justes et raisonnables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les coûts supplémentaires autorisés par les délégations de pouvoir 90094, 90174, 90650, 90731, 91478, 91956, 92443, 92878, 93530, 93755, 93944 et 94361 pour un montant accumulé de 84 175,34 \$ pour les travaux imprévus réalisés par l'entrepreneur Construction COGELA dans le cadre du projet de construction de la caserne d'incendie no 8 du secteur de Buckingham.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-317

AUTORISER UN AJUSTEMENT POUR LE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - 119 590,32 \$ - PROJET DE CONCEPTION ET CONSTRUCTION DU CENTRE SPORTIF DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels a été octroyé le 14 mai 2008 en vertu de la résolution numéro CE-2008-740 à la firme Pageau Morel et associés inc. pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils afin d'agir comme conseiller technique dans la spécialité électromécanique auprès de la Ville dans le cadre du contrat de conception et de construction du centre sportif pour un montant approximatif de 70 659,75 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement de 87 670,02 \$, incluant les taxes, à la firme Pageau Morel et associés inc. a été autorisé par la résolution numéro CE-2010-602 en date du 28 avril 2010;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement pour le coût des honoraires professionnels pour un montant de 15 000 \$, incluant les taxes, a été autorisé par la délégation de pouvoir 90099;

CONSIDÉRANT QU'une banque d'heures supplémentaires est nécessaire pour terminer la phase de construction dont le montant associé aux heures supplémentaires estimées est de 119 590,32 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué que les honoraires supplémentaires, selon la banque d'heures supplémentaires établie, sont justes et raisonnables et justifient le montant d'honoraires supplémentaires relatif au rapport d'estimation produit :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine un ajustement pour le coût des honoraires professionnels pour un montant de 15 000 \$, incluant les taxes, autorisé par la délégation de pouvoir 90099 et autorise l'ajustement pour le coût des honoraires professionnels à la firme Pageau Morel et associés inc. d'un montant de 104 590,32 \$, incluant les taxes, pour un montant total de 119 590,32 \$, incluant les taxes, afin d'agir comme conseiller technique dans la spécialité électromécanique auprès de la Ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30393-006-78362	100 000,01 \$	Centre sportif - Honoraires professionnels
04-13493	4 590,31 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-318

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS SUR LA RUE PRINCIPALE - 211 995,44 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - STEFAN PSENAK ET ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-838, en date du 25 août 2009, a autorisé la signature de la convention pour l'enfouissement des réseaux de distribution existants entre la Ville de Gatineau, Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron ltée pour l'enfouissement des réseaux câblés sur la rue Principale – Vieux-Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la convention prévoit le versement d'un montant estimé à 1 849 308,21 \$, incluant les taxes, à Hydro-Québec représentant les obligations municipales de la convention envers Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE ladite convention désigne Hydro-Québec en tant que responsable de la gestion de la réalisation de la partie civile des travaux d'enfouissement des réseaux;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a présenté un bilan des travaux complétés, incluant des travaux supplémentaires à la charge de la Ville de Gatineau, au montant de 211 995,44 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué que les montants demandés pour les travaux supplémentaires sont justes et raisonnables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des travaux d'un montant de 211 995,44 \$, incluant les taxes, à verser à la société Hydro-Québec dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux câblés sur la rue Principale – Vieux-Aylmer – Programme d'enfouissement des fils d'un site patrimonial portant ainsi le montant total des travaux à 2 061 303,64 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30440-005-78363	202 604,72 \$	Amélioration du réseau routier - Enfouissement - Rue Principale
04-13493	9 390,72 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30440-008	100 046,29 \$		Amélioration du réseau routier - Pavage et bordure - Rue Principale
06-30440-024	19 477,35 \$		Amélioration du réseau routier - Amendement 1-2009
06-30440-005		119 523,64 \$	Amélioration du réseau routier - Enfouissement - Rue Principale

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-319

AUTORISER UN AJUSTEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DE 28 145,23 \$ - REMPLACEMENT DES CENTRIFUGEUSES À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1143 en date du 2 juillet 2008, octroyait un mandat de services professionnels d'ingénieurs-conseils spécialisés à la firme Tecslut-Aecom pour le projet de remplacement des centrifugeuses à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau au montant de 211 866,38 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 10.0 décrit dans l'Avis aux soumissionnaires de l'appel d'offres 2008 SP 127, les honoraires professionnels prévus aux étapes 3 et 4 sont rémunérés sur la base du coût réel des travaux, selon les pourcentages indiqués dans l'offre de prix;

CONSIDÉRANT QU'un montant d'ajustement d'honoraires professionnels de 28 145,23 \$, incluant les taxes, correspond à la différence obtenue à partir du coût réel des travaux par rapport au coût estimé du projet;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures considère la demande d'honoraires supplémentaires de la firme Tecslut-Aecom justifiée et raisonnable, tout en étant absolument essentielle et nécessaire à la bonne finalisation du contrat de service des travaux effectués quant au remplacement des centrifugeuses de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande l'approbation d'un montant de 28 145,23 \$, incluant les taxes, représentant l'ajustement d'honoraires professionnels reliés à ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 79-4-2008 concernant la politique de délégation de pouvoir, une autorisation des autorités municipales compétentes est nécessaire lorsque le dépassement excède le moindre de 10 % du contrat accordé ou 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement des honoraires professionnels à la firme Tecslut-Aecom d'un montant de 28 145,23 \$, incluant les taxes, portant le montant total du contrat à 240 011,61 \$, incluant les taxes, à titre d'honoraires pour services professionnels relatifs au projet de remplacement des centrifugeuses à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30633-001-78364	26 909,98 \$	Station d'épuration des eaux usées - Secteur de Gatineau - Honoraires professionnels
04-13493	1 235,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-320

AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL DU COÛT DES TRAVAUX - REVITALISATION DE LA RUE PRINCIPALE - VIEUX-AYLMER - 791 123,03 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - STEFAN PSENAK ET ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2009-517 en date du 8 avril 2009, adjugeait un contrat à la firme Excavation Loiselle et Frères inc. pour des travaux de revitalisation de la rue Principale – Vieux-Aylmer, pour un montant de 6 828 429,10 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en date du 23 novembre 2010, la firme Genivar présentait un bilan des travaux réalisés, incluant des travaux supplémentaires au montant de 888 292,17 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements progressifs au montant total de 97 169,14 \$, incluant les taxes, ont été autorisés par les délégations de pouvoir 81350 et 82148, portant le montant de l'ajustement final requis à 791 123,03 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, sous la recommandation de la firme Genivar, a évalué que les montants demandés pour les travaux supplémentaires sont justes et raisonnables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité plénier, lors de la séance du 25 janvier 2011, ont été saisis de cet ajustement final au montant de 791 123,03 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine le montant de 97 169,14 \$ dûment approuvé par les délégations de pouvoir 81350 et 82148;
- approuve l'ajustement final du coût des travaux de 791 123,03 \$, incluant les taxes, à la firme Excavation Loiselle et Frères inc. pour les travaux de revitalisation de la rue Principale – Vieux-Aylmer, portant ainsi le montant total des travaux à 7 716 721,27 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30334-001-78365	150 000,00 \$	Réseau routier
06-30335-002-78366	282 078,81 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Égouts - Rue Principale
06-30384-001-78367	162 000,00 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Aqueduc - Rue Principale
06-30384-002-78368	162 000,00 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Égouts - Rue Principale
04-13493	35 044,22 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-321

AUTORISER LE SERVICE DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES, POUR APPROBATION, LES DOCUMENTS SE RAPPORTANT AUX TRAVAUX RELIÉS AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE NILPHAS-RICHER - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau procèdera à des travaux de réaménagement de la rue Nilphas-Richer, entre la rue de Pointe-Gatineau et le chemin de la Savane;

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels a été octroyé à la firme LVM-Technisol pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site de phase 1 sur le site des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la préparation des plans et devis pour soumission ainsi que la surveillance des travaux en chantier seront réalisées par le Service des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'approbation des travaux doivent être déposées auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le Service des infrastructures à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes;
- autorise le Service des infrastructures à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Adoptée

CE-2011-322

AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL DU COÛT DES TRAVAUX - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - RUES GARNEAU, LEDUC ET HÉLÈNE-DUVAL - 1 386 999,60 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2010-1234 en date du 18 août 2010, adjugeait un contrat à la firme Outabec Construction (1991) pour des travaux de réfection des services municipaux – Rues Garneau, Leduc et Hélène-Duval, pour un montant de 1 115 533,81 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en date du 3 février 2011, la firme Genivar présentait un bilan des travaux réalisés, incluant des travaux supplémentaires au montant de 1 386 999,60 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, sous la recommandation de la firme Genivar, a évalué que les montants demandés pour les travaux supplémentaires sont justes et raisonnables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité plénier, lors de la séance du 25 janvier 2011, ont été saisis de cet ajustement final au montant de 1 386 990,60 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'ajustement final du coût des travaux de 1 386 990,60 \$, incluant les taxes, à la firme Outabec Construction (1991) pour les travaux de réfection des services municipaux – Rues Garneau, Leduc et Hélène-Duval, portant ainsi le montant total des travaux à 2 502 533,41 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30441-007	179 440,00 \$	Amélioration du réseau d'égouts et d'aqueduc - Aqueduc – Rue Garneau
06-30648-009	573 061,18 \$	Construction et amélioration des réseaux - Rue Garneau - Égouts
06-30648-010	573 058,82 \$	Construction et amélioration des réseaux - Rue Garneau - Aqueduc
04-13493	61 439,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-323

DÉPLACEMENT DE POTEAUX D'ÉLECTRICITÉ SUR LE CHEMIN D'AYLMER, ENTRE LES RUES MAPLE-GROVE ET ROBERT-STEWART - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1526 adoptée le 31 octobre 2007, a adjugé un contrat à la compagnie Construction Lafarge Québec Ltée pour procéder aux travaux de construction d'un trottoir sur le chemin d'Aylmer au montant de 396 320,38 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des poteaux électriques sont présents dans l'axe du trottoir et doivent être déplacés vers la limite de l'emprise municipale;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Hydro-Québec a présenté une estimation de 58 416,88 \$, incluant les taxes, pour procéder au déplacement de 15 poteaux;

CONSIDÉRANT QU'une acceptation de cette estimation par ce comité est nécessaire pour donner à Hydro-Québec l'autorisation de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande l'acceptation de ces coûts et l'autorisation à Hydro-Québec de procéder aux travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'estimation des coûts de 58 416,88 \$, incluant les taxes, pour le déplacement de 15 poteaux d'électricité sur le chemin d'Aylmer entre les rues Maple-Grove et Robert-Stewart et autorise Hydro-Québec à procéder aux travaux.

Le trésorier est autorisé à payer à Hydro-Québec les sommes dues, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service des infrastructures.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30386-006-78369	55 853,05 \$	Prolongement du réseau routier et autres - Trottoir - Chemin d'Aylmer
04-13493	2 563,83 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-324

FOURNITURE ET INSTALLATION DE CHIFFRES SUR LA SURFACE SYNTHÉTIQUE DU COMPLEXE SPORTIF MONT-BLEU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite compléter le marquage réglementaire pour le football par l'ajout de chiffres aux lignes de jeu aux 10 verges, sur la surface synthétique au complexe sportif Mont-Bleu;

CONSIDÉRANT QUE la firme LML Paysagiste et Frères inc. a fourni et installé le revêtement synthétique de type FieldTurf et que cette firme est dûment accréditée par FieldTurf inc. pour la distribution et la mise en œuvre exclusives pour le Québec des produits FieldTurf depuis 2003, et que seule LML Paysagiste et Frères inc. est ainsi autorisée à faire des interventions sur le terrain synthétique au complexe sportif Mont-Bleu;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la Ville de Gatineau, la firme LML Paysagiste et Frères inc. a soumis un prix forfaitaire au montant total de 30 000 \$, plus les taxes, pour la fourniture et l'installation complète des chiffres sur la surface synthétique pour le football au complexe sportif Mont-Bleu et que ce prix est représentatif du marché;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.9, Dispositions non applicables, de la Loi sur les cités et les villes concernant l'adjudication des contrats ne s'applique pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer la compatibilité et la conformité des produits utilisés, et aussi de conserver la garantie de huit ans couvrant l'ensemble du revêtement synthétique, laquelle est présentement en vigueur depuis le 4 décembre 2009, sur le terrain synthétique au complexe sportif Mont-Bleu, il y a lieu d'octroyer un contrat à la firme LML Paysagiste et Frères inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme LML Paysagiste inc., 11500, 26^e Avenue, Montréal, Québec, H1E 2Z5, pour la fourniture et l'installation des chiffres sur la surface synthétique pour le football au complexe sportif Mont-Bleu, le tout pour un montant forfaitaire de 30 000 \$, plus les taxes, selon sa soumission datée du 17 janvier 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90039-001-78370	32 677,50 \$	Installations récréatives - Jeux du Québec - Installations récréatives
04-13493	1 500,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-325

MANDATER LE SERVICE DE LA GESTION DES BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION - LOTS 4 727 449, 4 727 451, 4 727 452, 4 727 454, 4 727 456 ET 4 727 458 AU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE PAPINEAU - TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU FER À CHEVAL

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition des parties des lots 2 470 252, 2 470 923, 4 362 195, 2 626 810 et 2 470 253 au cadastre du Québec, d'une superficie totale de 573,4 m², est requise afin de permettre les travaux d'enrochement, de stabilisation des berges, de pose de glissières de sécurité et d'amélioration du chemin du Fer-à-Cheval au-dessus du ponton situé à l'ouest du numéro civique 251;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 440-2008 prévoit que les montants de celui-ci peuvent aussi servir à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande l'acquisition de ces parties de lot :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise et mandate le Service des infrastructures à procéder aux travaux d'arpentage requis;
- mandate le Service de la gestion des biens immobiliers pour acquérir, de gré à gré ou par expropriation, les parcelles de terrain d'une superficie totale de 573,4 m², connues et désignées comme étant les lots 4 727 449 (partie de lot 4 362 195), 4 727 451 (partie de lot 2 626 810), 4 727 452 (partie de lot 2 470 253), 4 727 254 (partie de lot 2 470 926), 4 727 456 (partie de lot 2 470 252) et 4 727 458 (partie de lot 2 470 923) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, le tout conformément aux clauses et conditions habituelles du document type de la Ville de Gatineau;
- le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les sommes nécessaires pour les travaux d'arpentage et les coûts d'acquisition seront pris à même le règlement numéro 440-2008 – Amélioration du réseau routier, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-326

SOUSSION 2011 SP 016 - RENOUELEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - PROGRAMME PRECO - LOT 7 – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équinoxe JMP/6369472 Canada inc., 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour la conception et l'exécution des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts selon le lot 7, dans le cadre du programme PRECO, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 1 581 740,85 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 février 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30639-001-78371	756 160,29 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Travaux d'égouts
06-30639-002-78372	756 160,29 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Travaux d'aqueduc
04-13493	69 420,27 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-327

SOUSSION - 2010 SI 290 - CENTRE SPORTIF - HOTTE D'ÉVACUATION DU CASSE-CROÛTE – SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Ventilation S.M., 2-670, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A9 pour la fourniture et l'installation d'une hotte d'évacuation au casse-croûte du centre sportif, pour un montant total de 60 152,40 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 février 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30393-001-78373	57 512,40 \$	Centre sportif - Bâtiment
04-13493	2 640,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-328

SOUSSION 2010 SP 161 - ACHAT DE POLYMÈRE POUR L'USINE D'ÉPURATION - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme SNF Canada Ltée, 2525, place Léon-Trépanier, Trois-Rivières, Québec, G9A 5E1, pour l'achat de polymère pour l'usine d'épuration, le tout au prix unitaire de 4,887 \$/kg, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 janvier 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'un an, prenant effet à la date d'adjudication du contrat, et il pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'un an.

S'il y a lieu, après la première année du contrat, le prix soumis sera révisé selon le catalogue 62-001 – Indice des prix à la consommation.

Les fonds à ces fins seront pris au poste budgétaire 02-41410-636 « Usine de traitements des eaux usées – Procédé – Produits chimiques », jusqu'à concurrence des montants disponibles.

De plus, le comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2012 et 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-329

SOUSSION 2010 SP 185 - FOURNITURE DE BACS ROULANTS DESTINÉS À LA COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement du Service des finances de la Ville de Gatineau a lancé, le 30 juin 2010, un appel d'offres public pour la fourniture de bacs roulants destinés à la collecte des matières compostables;

CONSIDÉRANT QUE le total de la seule soumission reçue et conforme était inférieur à 25 000 \$ pour l'achat de 250 bacs roulants et que l'achat a été effectué le 13 août 2010 par bon de commande;

CONSIDÉRANT QUE la demande de bacs roulants est beaucoup plus importante que prévue et que nous devons faire l'achat de 1 000 bacs supplémentaires et que les prix unitaires de la soumission sont valides jusqu'au 13 août 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat additionnel à la firme Nova Envirocom inc., 175, Oleg-Stanek, Sherbrooke, Québec, J1L 2V4 pour la fourniture de 1 000 bacs roulants destinés à la collecte des matières compostables, et ce, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 39 304,13 \$, incluant les taxes, et les accessoires, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 juin 2010, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

De plus, si d'autres besoins sont identifiés pendant la période de validité du contrat, des commandes additionnelles seront émises, et ce, selon les disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30624-001-78359	37 579,13 \$	Achat de bacs roulant - Achat de bacs
04-13493	1 725,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-330

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-05 AU MONTANT DE 188 466,99 \$ - PÉRIODE DU 29 JANVIER AU 4 FÉVRIER 2011

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-05 au montant de 188 466,99 \$ pour la période du 29 janvier au 4 février 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-331

SOUSSION 2010 SP 313 - SERVICE D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE TOITURES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des travaux publics à retenir les services de firmes offrant des services de couvreurs, lorsque nécessaire, pour le service d'entretien et de réparation de toitures, le tout en tenant compte des taux horaires et de la disponibilité, conformément aux soumissions reçues et suivant le tableau annexé, qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Le contrat sera d'une année, prenant effet à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif, avec possibilité de prolonger le contrat pour une période additionnelle d'une année. S'il y a lieu, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation et sur une période de 12 mois.

Les fonds à cette fin seront pris au budget d'opération de la Division – Entretien des édifices et électricité, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-332

SOUSSION 2010 SP 310 - LOCATION DE DEUX VÉHICULES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET SERVICE DE POLICE - CONTRAT DE 48 MOIS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hyundai Gatineau, 1245, boulevard La Vérendrye Ouest, Gatineau, Québec, J8T 8P2 pour la location d'une automobile pour une durée de 48 mois, au montant total de 25 667,72 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 janvier 2011, et ce, comme étant la seule soumission reçue et étant conforme.

Le comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2012 à 2015 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19800-517-78375	5 177,44 \$	Administration - Autres modules - Atelier mécanique – Location à long terme - Automobiles
04-13493	237,66 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-333

PARTICIPATION - MEMBRES DE LA COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE - 24^E COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE - 25 AU 27 MAI 2011**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise messieurs François Dubé et Daniel Lafortune, membres citoyens de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine à participer au 24^e colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à Sainte-Thérèse du 25 au 27 mai 2011.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés par ce déplacement, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres, pour une dépense maximale de 1 600 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72135-311-78374	1 529,78 \$	Commission des arts, de la culture des lettres et du patrimoine - Congrès et colloques
04-13493	70,22 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-334

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 6 - 10 727,33 \$ ET PA NUMÉRO 7 - 12 311,77 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 6 - 364 369,27 \$ ET PD NUMÉRO 7 - 442 533,18 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 6 - 12 411,59 \$ ET RÉQUISITIONS NUMÉRO 7 - 12 163,59 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 5 - 128 536,29

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 6 et 7, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 6 et 7, les listes des réquisitions numéros 6 et 7 ainsi que la liste des embauches numéro 5 :

Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 6	Pièces de comptes à payer	10 727,33 \$	14 au 18 février 2011
Liste PD numéro 6	Pièces de comptes à payer	364 369,27 \$	14 au 18 février 2011
Liste des réquisitions numéro 6	Pièces de comptes à payer	12 411,59 \$	14 au 18 février 2011
Liste des embauches numéro 5	Embauche de personnel temporaire	128 536,29 \$	7 au 11 février 2011
Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 7	Pièces de comptes à payer	12 311,77 \$	21 au 25 février 2011
Liste PD numéro 7	Pièces de comptes à payer	442 533,18 \$	21 au 25 février 2011
Liste des réquisitions numéro 7	Pièces de comptes à payer	12 163,59 \$	21 au 25 février 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-335

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-06 - 433 627,84 \$ POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 16 FÉVRIER 2011

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-06 d'un montant de 433 627,84 \$ pour la période du 10 au 16 février 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-336

SOUSSION 2010 SI 323 - FOURNITURE DE FILTRES POUR VÉHICULES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes, un contrat pour la fourniture de filtres pour véhicules, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 34 770,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission conjointe déposée en date du 19 janvier 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Pièces Courchesne inc., 156, rue De Varennes, Local B, Gatineau, J8T 8G4
 NAPA Hull, 840, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, J8Z 1S9
 Pièces Piché Buckingham, 925, chemin de Masson, Gatineau, J8M 1A6

Les commandes seront émises au besoin selon la succursale responsable du secteur. Le contrat sera valide de la date d'adjudication, jusqu'à un maximum d'achat de 99 000 \$, incluant taxes, ou un maximum d'un an, selon la première occurrence. Les prix seront fixes pour la durée du contrat.

Les fonds pour cette fin seront pris aux postes d'actifs des magasins municipaux.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-337 **SOUMISSION 2010 SI 324 - ACHAT D'UNE BANDOTHÈQUE ET DE SERVEURS – SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Technologie Métafore inc., 9900, Côte-de-Liesse, Lachine Québec, H8T 1A1 pour l'achat d'une bandothèque et de serveurs, au montant total de 90 458,71 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} février 2011, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10004-001-78376	67 705,58 \$	Maintien des infrastructures technologiques – Équipements
18-40036-002-78377	3 699,09 \$	Harmonisation - Système téléphonique - Coûts supplémentaires
06-30277-004-78378	5 027,98 \$	Remplacement des ordinateurs - Usines de traitement - Usine du secteur de Gatineau
06-30277-005-78379	5 027,98 \$	Remplacement des ordinateurs - Usines de traitement - Usine du secteur de Hull
06-30343-005-78380	5 027,98 \$	Usines de traitement d'eau potable et usées - Usine d'eau usée de Gatineau
04-13493	3 970,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-338 **AUTORISATION SPÉCIALE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT - TRAVAUX DE CONSTRUCTION SUR LE CHANTIER PLACE VICTORIA DU LUNDI AU VENDREDI, DE 6 H À 0 H ET LE SAMEDI, DE 7 H À 22 H, ENTRE MARS ET DÉCEMBRE 2011 - 30, RUE VICTORIA ET 50, RUE KENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction en cours de l'édifice à bureaux fédéraux de 14 étages situé au 30, rue Victoria et 50, rue Kent, des travaux relatifs à l'opération bétonnage, c'est-à-dire le coulage et la finition des dalles de béton, ainsi que le cassage de roc, devront être réalisés entre 6 h et 0 h, du lundi au vendredi et entre 7h et 22h le samedi, et ce, du mois de mars 2011 jusqu'au mois de décembre 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'entrepreneur Multivesco construction inc. d'opérer des travaux de construction entre 6 h et 0 h, du lundi au vendredi, et entre 7h et 22h le samedi, et ce, du mois de mars 2011 jusqu'au mois de décembre 2011, dans le cadre du projet de construction de l'édifice à bureaux fédéraux de 14 étages situé au 30, rue Victoria et 50, rue Kent.

Adoptée

CE-2011-339

SUBVENTION DE 100 \$ - QUILLETHON BÉNÉFICE - PARTAGE TIERS-MONDE - CABINET DU MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Partage Tiers-Monde, à l'attention de monsieur Jacques Courcy, trésorier, 5, rue Saint-Arthur, Gatineau, Québec, J8T 3C5, dans le cadre de leur quilleton bénéfice annuel qui se tiendra le 20 mars 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-340

SUBVENTION DE 600 \$ - MOUVEMENT D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE À L'EMPLOI INC. - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du Mouvement d'entraide communautaire à l'emploi, à l'attention de monsieur Jean Paul Osborne, 189, rue Broadway Est, Gatineau, Québec, J8T 0B8, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79942-972	200 \$	Patsy Bouthillette – Du Carrefour-de-l'Hôpital – Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972	200 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-341 **SUBVENTION DE 800 \$ - ADOJEUNE INC. - SORTIE DE GROUPE - 18 AU 20 MARS 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de monsieur Didier Durant, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour une sortie de groupe qui aura lieu du 18 au 20 mars 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79944-972	150 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	150 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	150 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	150 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-342 **SUBVENTION DE 1 200 \$ - TRAIT D'UNION OUTAOUAIS INC. - MARCHE POUR L'AUTISME 2010 - 30 AVRIL 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre de Trait d'Union Outaouais inc., 109, rue Wright, bureau 004, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour l'organisation de la marche pour l'autisme qui aura lieu le 30 avril 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79932-972	200 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79938-972	200 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-343

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT À MONSIEUR LE CONSEILLER STEFAN PSENAK - PROJET D'ÉCHANGE CULTUREL ET TOURISTIQUE AVEC LE NOUVEAU-BRUNSWICK - MONCTON - 20 AU 23 MARS 2011 - 1 700 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Stefan Psenak à se joindre à la délégation dans le cadre du projet d'échange culturel avec le Nouveau-Brunswick, organisé par Les Rendez-vous de la francophonie, qui aura lieu à Moncton du 20 au 23 mars 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaires 02-72010-314 - Direction arts, culture et lettres – Frais de déplacement, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-344

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UN DÉJEUNER BÉNÉFICE ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR L'AVANCEMENT DES NATIONS UNIES - 2 AVRIL 2011 - 1 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Nicole Champagne à participer à une activité le 2 avril 2011, au profit de l'Association Québécoise pour l'Avancement des Nations Unies.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 975 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association Québécoise pour l'Avancement des Nations Unies (AQUANU Outaouais), 473, rue de Cannes, appartement 304, Gatineau, Québec, J8V 4E6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-Des-Trembles – Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin – De Wright–Parc-de-la- Montagne – Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier – Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière – De Hull–Val- Tétreau – Aménagement - Subventions
02-79939-972	125 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement – Subventions

02-79942-972	25 \$	Patsy Bouthillette – Du Carrefour-de-l'Hôpital – Aménagement - Subventions
02-79943-972	25 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	25 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin – De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-345 **SUBVENTION DE 200 \$ - LA FONDATION LANI - SPECTACLE ANNUEL – 11 MARS 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation Lani, 17, rue des Fées, Gatineau, Québec, J9A 3M9, à titre de subvention pour leur 8^e spectacle annuel qui aura lieu le 11 mars 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-346 **DÉMISSION DE MONSIEUR SONNY CARRIER - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sonny Carrier a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui lui sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Sonny Carrier, Conseiller en relations de travail	Service des ressources humaines	3 mars 2011

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Sonny Carrier pour ses services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-347

ENGAGEMENT AVEC PÉRIODE DE PROBATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL DION AU POSTE DE MÉCANICIEN DE MACHINES FIXES II - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES ET ÉLECTRICITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de mécanicien de machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices et électricité du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-354 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement avec période de probation et la permanence de monsieur Michel Dion au poste de mécanicien de machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices et électricité du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Michel Dion sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Michel Dion est assujéti à une période de probation de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période de probation soit complétée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-71260-114	Centre Robert-Guertin - Entretien – Réguliers – Cols bleus
02-71262-114	Aréna Cholette - Entretien – Réguliers – Cols bleus
02-71263-114	Aréna Sabourin - Entretien – Réguliers – Cols bleus
02-71264-114	Aréna Baribeau - Entretien – Réguliers – Cols bleus
02-71265-114	Aréna Stade Lafontaine - Entretien – Réguliers – Cols bleus
02-71267-114	Aréna Campeau - Entretien – Réguliers – Cols bleus
02-71268-114	Centre R-Rochon - Entretien – Réguliers – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-348

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME CÉLINE BOUGIE AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - SECTION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis administratif à la Section des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-BLC-025 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Céline Bougie au poste de commis administratif à la Section des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-BLC-025 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable de la Section des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Le salaire de madame Céline Bougie sera celui de la classe 3, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Céline Bougie est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation sera complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71013-112 – Administration Loisirs – Gatineau – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-349

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR MICHEL BOUCHER AU POSTE D'ÉVALUATEUR I - DIVISION RÉSIDEN TIELLE - SERVICE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les services de monsieur Michel Boucher ont déjà été retenus par délégation de pouvoir et que la dépense prévue excède 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Michel Boucher au poste d'évaluateur I à la Division résidentielle du Service d'évaluation pour la période du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Michel Boucher au poste d'évaluateur I à la Division résidentielle du Service d'évaluation.

Le salaire de monsieur Michel Boucher sera celui de la classe 10, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15120-132 – Confection du rôle d'évaluation – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-350

Abrogée par la
résolution numéro
CE-2011-947

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARIO CHARETTE AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de journalier I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-382 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Mario Charette au poste de journalier I au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Mario Charette sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Mario Charette est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-31310-114	Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus
02-71440-114	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – Réguliers – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-351

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR FARID BENSADI AU POSTE D'OPÉRATEUR III.5, CONSOLE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'opérateur III.5, Console au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-041 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Farid Bensadi au poste d'opérateur III.5, Console au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Farid Bensadi sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Farid Bensadi est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41410-114 – Usine de traitement des eaux usées (Gatineau) – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-352

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GASTON GAUTHIER AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ANIMAUX - DIVISION DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé aux animaux à la Division du soutien opérationnel du Service de police (poste numéro POL-BLE-012 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Gaston Gauthier au poste de préposé aux animaux à la Division du soutien opérationnel du Service de police.

Le salaire de monsieur Gaston Gauthier sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Gaston Gauthier est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-29200-114 – Contrôle animalier – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-353
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2011-1045

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME GUYLAINE GRÉGOIRE AU POSTE DE SECRÉTAIRE JURIDIQUE - SECTION CRIMINEL/PÉNAL - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire juridique à la Section criminel/pénal du Service des affaires juridiques des Services juridiques (poste numéro SAJ-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Guylaine Grégoire au poste de secrétaire juridique à la Section criminel/pénal du Service des affaires juridiques des Services juridiques (poste numéro SAJ-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du directeur.

Le salaire de madame Guylaine Grégoire sera celui de la classe 5, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Guylaine Grégoire est assujétiée à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-12200-112 – Affaires juridiques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-354
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2011-881

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PASCAL LAMBERT AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-288 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Pascal Lambert au poste de préposé aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Pascal Lambert sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Pascal Lambert est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71237-114 – Aréna Campeau – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-355

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR EMMANUEL LAROCQUE AU POSTE DE COMMIS RÉCEPTIONNISTE - DIVISION STRATÉGIQUE ET SOUTIEN ADMINISTRATIF - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis réceptionniste à la Division stratégique et soutien administratif du Service de police (poste numéro POL-BLC-094 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Emmanuel Larocque au poste de commis réceptionniste à la Division stratégique et soutien administratif du Service de police (poste numéro POL-BLC-094 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de section, Administration.

Le salaire de monsieur Emmanuel Larocque sera celui de la classe 2, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Emmanuel Larocque est assujetti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21600-112 – Soutien organisationnel – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-356

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC PROULX AU POSTE DE RESPONSABLE - SECTION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable à la Section des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Gatineau (poste numéro LSC-CAD-008 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Marc Proulx au poste de responsable à la Section des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre des services de Gatineau (poste numéro LSC-AD-008 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du directeur du centre de services.

Monsieur Marc Proulx occupe par intérim ce poste depuis trois ans. La période d'essai est donc complétée.

Le salaire de monsieur Marc Proulx sera celui de la classe 4, 5 échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Étant donné que la période d'essai est complétée, la permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit dès l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71013-115 – Administration – Loisirs – Gatineau – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-357
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2011-586

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JACQUES ROBINSON AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-292 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Jacques Robinson au poste de préposé aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Jacques Robinson sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Jacques Robinson est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71235-114 – Stade P. Lafontaine – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

CE-2011-358

Adoptée

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CHLOÉ ROGER-BEAUDOIN AU POSTE D'OPÉRATRICE III.5, CONSOLE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'opérateur III.5, Console au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-044 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Chloé Roger-Beaudoin au poste d'opératrice III.5, Console au Service de l'environnement.

Le salaire de madame Chloé Roger-Beaudoin sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Madame Chloé Roger-Beaudoin est assujettie à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41410-114 – Usine de traitement des eaux usées (Gatineau) – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-359

PROMOTION ET PERMANENCE DE MESSIEURS DANIEL GERVAIS, DANIEL CHARBONNEAU, DANIEL LABELLE, DANIEL RENAUD, DANIEL WOODS ET DANIEL ALBERT AUX POSTES D'OPÉRATEUR C - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler six postes d'opérateur C au Service des travaux publics (postes numéros STP-BLE-396, STP-BLE-397, STP-BLE-398, STP-BLE-399, STP-BLE-400 et STP-BLE-401 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de messieurs Daniel Gervais, Daniel Charbonneau, Daniel Labelle, Daniel Renaud, Daniel Woods et Daniel Albert aux postes d'opérateur C au Service des travaux publics.

Le salaire de messieurs Daniel Gervais, Daniel Charbonneau, Daniel Labelle, Daniel Renaud, Daniel Woods et Daniel Albert sera établi à la classe 3 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau et leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Messieurs Daniel Gervais, Daniel Charbonneau, Daniel Labelle, Daniel Renaud, Daniel Woods et Daniel Albert ont renoncé à leur période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-71420-114	Parcs et équipements de parcs - Entretien général – Réguliers – Cols bleus
02-31210-114	Rues et chemins pavés – Réguliers – Cols bleus
02-71440-114	Tonte et entretien des pelouses et fauchage des hautes herbes – Réguliers – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

CE-2011-360

Adoptée

RETRAITE DE MESDAMES LISE MONTREUIL, DENISE VEILLETTE, PIERRETTE LAFORTUNE ET DE MESSIEURS JACQUES BELLEY, MICHEL BRUNET, GUY TREMBLAY, GÉRALD GAUTHIER, PHILIPPE RICHARD, RICHARD LAURIN, JEAN-PIERRE ROUSSEAU ET ALAIN MALETTE - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE mesdames Lise Montreuil, Denise Veillette, Pierrette Lafortune et messieurs Jacques Belley, Michel Brunet, Guy Tremblay, Gérald Gauthier, Philippe Richard, Richard Laurin, Jean-Pierre Rousseau et Alain Malette ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Jacques Belley, opérateur B	Service des travaux publics	34 ans et 7 mois	1 ^{er} février 2011
Michel Brunet, peintre	Service des travaux publics	24 ans et 5 mois	1 ^{er} avril 2011
Guy Tremblay, chargé d'équipe, Voirie	Service des travaux publics	38 ans et 9 mois	1 ^{er} avril 2011
Denise Veillette, secrétaire II	Service des finances	34 ans et 5 mois	1 ^{er} mai 2011
Lise Montreuil, commis de bureau	Service d'évaluation	8 ans et 5 mois	1 ^{er} mai 2011
Philippe Richard, peintre	Service des travaux publics	14 ans et 5 mois	1 ^{er} juin 2011
Gérald Gauthier, pompier	Service de sécurité incendie	27 ans et 6 mois	1 ^{er} août 2011
Richard Laurin, inspecteur	Service d'évaluation	32 ans	1 ^{er} août 2011
Jean-Pierre Rousseau, Responsable, Usines d'eau potable	Service de l'environnement	35 ans	1 ^{er} octobre 2011
Alain Malette, inspecteur entretien	Centre de services de Hull – Urbanisme	33 ans et 11 mois	1 ^{er} avril 2012
Pierrette Lafortune, commis à la paie et à l'assiduité	Service des travaux publics	27 ans et 4 mois	1 ^{er} juin 2012

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à mesdames Lise Montreuil, Denise Veillette, Pierrette Lafortune et messieurs Jacques Belley, Michel Brunet, Guy Tremblay, Gérald Gauthier, Philippe Richard, Richard Laurin, Jean-Pierre Rousseau et Alain Malette, leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-361

SERVICES PROFESSIONNELS - ÉQUITÉ SALARIALE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - MANDAT SPÉCIAL - COLS BLANCS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-972 adoptée le 16 juin 2010, octroyait un contrat à la firme Mercer pour la prestation de services professionnels en équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE les travaux du comité d'équité salariale des employés cols blancs ne sont pas terminés et qu'ils sont reliés à l'exercice d'équité interne d'évaluation des emplois;

CONSIDÉRANT QU'un différend a été déposé à la Commission d'équité salariale (CES) et que le dossier est maintenant judiciairisé;

CONSIDÉRANT l'exception aux règles applicables à l'octroi de contrats de services professionnels, prévue à l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, pour les contrats de services professionnels nécessaires dans le cadre d'un recours judiciaire ou quasi-judiciaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de continuer les travaux avec cette même firme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve un montant additionnel approximatif de 50 127 \$, incluant les taxes, à la firme Mercer pour compléter les travaux reliés à l'équité interne et à l'équité salariale du groupe des employés cols blancs et entérine les travaux débutés depuis le 12 janvier 2011 :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16100-419-75862	47 927 \$	Ressources humaines - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	2 200 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-362

SERVICES PROFESSIONNELS - ÉQUITÉ SALARIALE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - AUGMENTATION DES COÛTS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-972 adoptée le 16 juin 2010, octroyait un contrat à la firme Mercer pour la prestation de services professionnels en équité salariale;

CONSIDÉRANT les dépassements de coûts imprévus et les sommes additionnelles nécessaires pour compléter le mandat;

CONSIDÉRANT QUE les travaux requis pour terminer l'exercice d'équité salariale avec le groupe des employés cols blancs font l'objet d'un projet de résolution séparé;

CONSIDÉRANT la nécessité de continuer le mandat avec cette même firme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le paiement des pièces de compte à payer numéros 439413, 435569 et 433111 et approuve un montant additionnel approximatif de 66 987,90 \$, incluant les taxes, à la firme Mercer pour compléter les travaux des comités « aquatiques, occasionnels et cadres » pour un montant additionnel total de 120 262,86 \$, incluant les taxes.

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16100-419-75862	114 984,70 \$	Ressources humaines - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	5 278,16 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-363

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR GEORGES LAVICTOIRE AU POSTE DE COORDONNATEUR - RETRAITE ET ASSURANCE COLLECTIVE - SECTION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES SOCIAUX - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une période de transition avec le futur titulaire, suite à la retraite de monsieur Georges Lavictoire, au poste de coordonnateur, Retraite et assurance collective :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Georges Lavictoire au poste de coordonnateur, Retraite et assurance collective à la Section de la rémunération et des avantages sociaux du Service des ressources humaines pour la période du 14 mars au 10 juin 2011.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-135 – Service des ressources humaines – Employés temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-364

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR TYLER L. MILLER AU POSTE DE CONSEILLER EN RELATIONS DE TRAVAIL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$:

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger l'engagement de monsieur Tyler L. Miller au poste de conseiller en relations de travail au Service des ressources humaines pour la période du 14 mars au 1^{er} avril 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de monsieur Tyler L. Miller au poste de conseiller en relations de travail au Service des ressources humaines pour la période du 14 mars au 1^{er} avril 2011.

Le salaire de monsieur Tyler L. Miller sera celui de la classe 3, 2^e échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Tyler L. Miller aura droit à une allocation automobile de 1 720 \$, selon les modalités de l'annexe C du recueil des cadres.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-135 – Service des ressources humaines – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-365

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR ALEXANDRE MOREAU AU POSTE DE CONSEILLER EN RELATIONS DE TRAVAIL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger l'engagement contractuel de monsieur Alexandre Moreau au poste de conseiller en relations de travail au Service des ressources humaines pour la période du 14 mars au 1^{er} avril 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de monsieur Alexandre Moreau au poste de conseiller en relations de travail pour la période du 14 mars au 1^{er} avril 2011.

Le salaire de monsieur Alexandre Moreau sera celui de la classe 1, 3^e échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-135 – Service des ressources humaines – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-366

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 101266

CONSIDÉRANT les conclusions des représentants de la Ville sur les propos qu'a tenus l'employé 101266;

CONSIDÉRANT QUE ces propos vont à l'encontre du Code d'éthique des employés (es) de la nouvelle Ville de Gatineau ainsi que de ces valeurs organisationnelles;

CONSIDÉRANT QU'ils constituent une faute grave;

CONSIDÉRANT l'article 1.05 de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service des travaux publics entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension de huit jours sans traitement de l'employé 101266.

Les dates de suspension seront déterminées par le Service des travaux publics en collaboration avec le Service des ressources humaines et conformément à la convention collective.

Adoptée

CE-2011-367

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 109250

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 109250 a commis une faute grave de négligence au travail en dormant lors de son quart de travail dans la nuit du 8 au 9 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE ladite faute va à l'encontre du Code d'éthique de la Ville de Gatineau et des valeurs organisationnelles, notamment en ce qui a trait à la valeur d'éthique et de justice;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service des travaux publics entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension de dix jours sans traitement de l'employé 109250.

Les dates de suspension seront déterminées par le Service des travaux publics en collaboration avec le Service des ressources humaines et conformément à la convention collective.

Adoptée

CE-2011-368

DÉMISSION DE MONSIEUR MICHAEL LEBRUN - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michael Lebrun a déposé sa démission :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui lui sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Michael Lebrun, Commis-réceptionniste	Service du greffe	7 mars 2011

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Michael Lebrun pour ses services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-369

REQUÊTE EN SUSPENSION OU RÉVOCATION DES PERMIS D'ALCOOL POUR 139028 CANADA LTÉE, PERSONNE MORALE FAISANT AFFAIRES SOUS LA RAISON SOCIALE « LE SAINT-EX LOUNGE URBAIN » - 325, BOULEVARD GRÉBER, GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE 139028 Canada ltée, personne morale faisant affaires sous la raison sociale « Le Saint-Ex Lounge Urbain », est titulaire de deux permis d'alcool émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire des permis d'alcool a contrevenu à plusieurs dispositions de la Loi sur les permis d'alcool et la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a eu à intervenir à plusieurs reprises pour des actes de bruit, désordre et tranquillité publique, d'infractions contre la personne, d'infractions contre la propriété, de possession de stupéfiants ainsi que pour la présence d'individus reliés au crime organisé audit établissement;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'agir rapidement pour mettre un terme aux actes mentionnés ci-dessus et aux infractions aux lois et règlements de la Régie des alcools, des courses et des jeux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les procureurs de la Ville de Gatineau ou son mandataire à déposer devant la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, une requête en suspension ou révocation des permis d'alcool du titulaire.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-12200-412 – Affaires juridiques – Services juridiques, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2011.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif